



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

CHAMBRE DES PAIRS. *Seconde lecture du bill de réforme.*

Séance du 13 et 14 avril. — Les lords *Durham*, *Goderich* et le *lord chancelier* ont parlé pour l'admission de la seconde lecture.

*Lord Grey* a résumé toutes les objections et les a combattues de nouveau.

La séance s'est prolongée jusqu'au lendemain, et 25 minutes avant 7 heures du matin de samedi, la chambre a été aux voix :

Membres présents qui ont voté pour . . . . .	128
Membres absents qui ont voté pour par procuration . . . . .	56
Ont voté pour . . . . .	184
Membres présents qui ont voté contre . . . . .	126
Membres absents qui ont voté contre par procuration . . . . .	49
Ont voté contre . . . . .	175
Majorité pour l'admission de la seconde lecture . . . . .	9

Dix évêques ont voté pour, et 15 contre.

Le duc de *Sussex*, frère du roi, a voté pour, et le duc de *Cumberland*, autre frère du roi, contre. Le duc de *Glocester*, cousin du roi, a voté contre.

Le bill a été alors lu pour la seconde fois, et sur la motion de *lord Grey*, il a été ordonné qu'il sera discuté en comité, le premier jour après la vacance de *Paques*. La chambre s'est ajournée à sept heures du matin.

L'article *Cité du Courier* à midi, dit : « Le bill de réforme occupe presque tous les esprits. L'adoption de la seconde lecture a influé sur la bourse. »

## FRANCE.

Paris, le 15 avril. — On lit dans le *Moniteur* :

« La maladie continue à demeurer stationnaire ; toutefois une légère décroissance dans les décès se manifeste chaque jour ; la malignité s'affaiblit d'une manière de plus en plus marquée, et nous fait espérer que nous entrerons sous un bref délai dans la période décroissante. »

« Le nombre des décès constatés dans les hospices, hôpitaux et établissements publics s'est élevé aujourd'hui à 300 ; hier il avait été de 313. »

« Quant aux nouveaux cas de maladie, nous avons des raisons de penser qu'il a dû être à-peu près le même que celui des deux jours précédents ; mais les difficultés pour constater le nombre des nouveaux malades à domicile s'étant accrues, nous devons renoncer à l'indiquer, puisque nous ne pourrions en garantir l'exactitude. »

Malades reçus dans les hôpitaux, du 13 à midi 14 à midi . . . . . 433

Morts dans la même période . . . . . 309

Mme, la comtesse de *Chabrol-Chaméane* a succombé dans la journée du 13 à une attaque de l'épidémie régnante.

« Depuis l'invasion du choléra, il part chaque jour de Paris, par les seules voitures des messageries royales et de la compagnie *Laffitte*, plus de 700 personnes, le nombre des voyageurs arrivant n'exède pas 300. »

Analyse de l'air atmosphérique de Paris, par *M. Julia-Fontanelle*.

Ces analyses ont été opérées en faisant détonner dans un mètre à eau parties égales de gaz hydrogène et de chaux, une pièce d'air. Les résultats constamment obtenus sont : l'air le plus pur d'après les travaux de *M. Berthollet* et *Campy*, *Gay-Lussac* et de *Humboldt*, *Droy*, *Bedard*, de *Marty*, *Seguin*, de *Saussure* et de plus de cin-

quante essais que j'ai faits et consignés dans mon ouvrage sur l'air, couronné par l'Académie royale des sciences de Lyon.

Par l'eau de barite, je n'ai pu y reconnaître que des traces d'acide carbonique.

D'après ces faits, je crois pouvoir affirmer que, dans l'état actuel de nos connaissances, l'on ne peut démontrer dans l'air atmosphérique de Paris rien d'étranger à la composition de l'air pur. Les coups de canon que l'on propose de tirer dans les rues pour l'assainir me paraissent donc très-inutiles et propres seulement à répandre l'effroi dans l'esprit de ses habitants, principalement des malades.

La note suivante était affichée hier à la bourse :

14 avril.

« Le gouvernement reçoit à l'instant des nouvelles qui lui annoncent que les ordres sont partis de Berlin pour y porter les ratifications »

« Par ordre de M. le ministre des finances. »

Quelques personnes faisaient une variante, et parlaient d'une dépêche télégraphique arrivée dans la matinée au ministère sur le même objet, et conçue en ces termes :

« Un courrier, porteur des ratifications de la Prusse, est passé à Metz, se dirigeant sur Calais. »

Autre variante de la même nouvelle :

« Hier, à la chambre des députés, des bulletins ont été distribués à MM. les députés. Ils portaient :

« Une dépêche télégraphique de M. le préfet du Bas-Rhin a transmis ce matin au gouvernement un avis de M. le chargé d'affaires de Franco en Prusse, qui annonce qu'un courrier extraordinaire a été expédié de Berlin, portant au ministre de Prusse à Londres l'ordre d'échanger immédiatement et sans restriction la ratification donnée par la Prusse au traité de la conférence relatif à la Belgique. »

Dans ce bulletin les mots — immédiatement et sans restriction — étaient soulignés.

Le commissaire de la marine à Marseille, a adressé au ministre de la guerre la dépêche télégraphique suivante, du 13 avril :

« Bone a été pris par les troupes de *Constantine*, *Ibrahim Bey* s'est maintenu dans la Casaba avec 60 hommes, jusqu'au 27, qu'il a pris la fuite. *M. Friart*, de concert avec *M. Darmandy*, a alors fait occuper la citadelle par 126 marins de la *Béarnaise* et 100 Turcs dévoués aux Français. »

« Hier, 500 hommes de troupes ont été embarqués sur la *Surprise*, la *Truite* et un bâtiment de commerce pour renforcer la garnison de Bone. »

« On lui envoie aussi quelques munitions de bouche et de guerre. »

## BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 16 avril. — L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget de l'intérieur.

Chapitre III. — Travaux publics.

*M. Goblet* prononce un long discours dans lequel il s'élève contre les réductions proposées par la section centrale sur le traitement des ingénieurs et conducteurs de travaux.

Sur la demande de *M. Osy*, on passe ensuite à la discussion partielle.

Article premier. Entretien et réparation des routes, 481,461.

*M. H. de Brouckere*. J'ai vu dans les journaux et sur des placards affichés partout, que les travaux du chemin de fer projeté entre Anvers et Cologne doivent être adjugés dans le courant de mai.

Je demande si l'adjudication se fera au cas où le traité du 15 novembre ne serait pas ratifié.

*M. le ministre de l'intérieur* : Il est très-apparent que, sans cette ratification, il ne se présentera pas d'amateurs.

*M. Osy* : D'après le plan qui a été dressé, la route devrait passer par *Visé* et *Liège*, tandis que le traité nous ouvre la direction de *Sittard*, qui offre plus d'avantages et une exécution plus facile.

Je demanderai au ministre s'il ne serait pas plus convenable d'attendre qu'un traité obligeât la Prusse à continuer la

route, et, d'un autre côté, de voir si la direction de *Sittard* n'est pas préférable.

L'orateur demande des explications sur l'emploi des fonds votés en octobre pour la réparation des *polders* de *Lillo* et de la *Tête-de-Flandre*.

*M. Delhougne* : Aussi long-temps que le gouvernement n'est pas d'accord avec le gouvernement prussien, il me semble tout-à-fait inutile de s'occuper du tracé, car le but principal ne pourra être atteint. D'un autre côté, il ne suffit pas de s'en rapporter aux ingénieurs des ponts et chaussées pour savoir quelle est la direction la plus favorable ; il faut faire d'abord un appel au commerce et à l'industrie, afin de connaître l'intérêt des diverses localités. Il est encore à remarquer que la route serait située près des frontières de la Hollande ; et par conséquent exposée sans cesse à être dévastée par l'ennemi.

*M. le ministre de l'intérieur* : J'ai déjà fait entendre que l'adjudication n'aurait pas lieu avant la paix. Je pense que le gouvernement a très-bien fait de hâter les travaux préparatoires d'un ouvrage aussi important. Il y a urgence à ouvrir cette communication.

Le plan a été fait par des hommes capables d'apprécier les intérêts du pays. La direction de *Sittard* offrait peu d'avantages ; car la route aurait dû passer sur le territoire de la Hollande aux conditions onéreuses du traité du 15 novembre. La partie de la route qui doit traverser le territoire prussien fera l'objet d'une négociation particulière ; le gouvernement prussien est aussi intéressé que nous à sa construction.

Quant aux digues, la réparation de celles de la partie des *polders* qui est encore inondée, n'a pas été adjugée, mais on a fait un ouvrage pour empêcher les progrès de l'inondation. Cet ouvrage a résisté aux ouragans les plus violents.

*M. Gendebien* : Il paraît résulter de l'explication du ministre que, s'il se présente un amateur, l'adjudication aura lieu. Je déclare que je voterai contre son budget, s'il ne nous dit pas positivement que cette adjudication n'aura pas lieu, avant la conclusion d'un traité avec la Prusse.

*M. le ministre de l'intérieur* : J'ai des motifs suffisants pour être tranquille sur les intentions de la Prusse ; mais le moment n'est pas arrivé de m'étendre sur cet objet. Il faut autant que possible hâter les travaux préparatoires afin qu'à la conclusion de la paix le projet puisse être exécuté sans retard. Il ne s'agit aujourd'hui que de l'adjudication de la section de la route qui s'étend entre Anvers et Liège ; cette partie sera déjà utile par elle-même. Si nous ne parvenons pas à conclure un traité avec la Prusse, on pourra permettre aux concessionnaires de diminuer les droits.

*M. Rogier* : La discussion me paraît tout-à-fait prématurée ; on ne vous demande aujourd'hui que de couvrir les frais des travaux préparatoires. Il faut bien au gouvernement prussien un plan préalable dont il puisse calculer les avantages.

*M. Destouvelles* : Il me semble qu'il faut attendre, pour adjuger la concession de la route, que le gouvernement prussien ait souscrit un engagement sur lequel il ne puisse plus revenir, et dans l'exécution duquel il ne puisse nous susciter des difficultés. Il y a quelques années que nous avons construit une route de cinq lieues, la Prusse devait construire les trois quarts de lieue qui restaient ; ce ne fut qu'après deux ans de négociations qu'elle se décida à faire une levée en petits cailloux.

*M. Osy* : Le ministre aurait dû faire lever le plan de la route tracée dans la direction de *Sittard*, il est probable que la Prusse préférerait cette direction.

*M. Nothomb* : S'il fallait attendre le concours de la Prusse, il est probable que l'entreprise n'aurait pas lieu. On ne peut supposer qu'elle consentira à faire une construction qui ruinerait une de ses plus anciennes amies. Mais quand la route sera construite sur notre territoire, le gouvernement prussien l'achevera sur le sien.

*M. Jullien* : Quand une entreprise ne réussit pas, les entrepreneurs font banqueroute, ils s'en vont, et le gouvernement n'a pas d'action contre eux. Pour faire la concession, vous devez autoriser les expropriations forcées ; si les entrepreneurs ne paient pas les propriétaires expropriés, ce sera au gouvernement à le faire. Mais le gouvernement peut-il prendre sur lui de faire une concession perpétuelle d'une partie du territoire à qui bon lui semble ? On autorise le concessionnaire à prélever à perpétuité un droit de péage, et on lui concède à perpétuité une partie du territoire belge. Cela est-il dans les attributions du pouvoir exécutif ? J'en doute, quand je lis l'art. 78 de la constitution.

MM. *Destouvelles*, *van Meenen* et *Barthélemy* parlent dans le même sens.

*M. le ministre de l'intérieur* : On a dit qu'on aurait dû faire un plan qui aurait suivi la direction de *Sittard*, l'administration des ponts et chaussées a été unanime sur le rejet de ce plan. Et ce n'est pas seulement l'opinion du gouvernement belge, mais du gouvernement prussien qui préfère que la route ne passe pas par la Hollande. Je ne pense pas que la constitution ôte au gouvernement la prérogative de décider sur l'utilité des constructions publiques.

Seulement, si une contestation surgit au sujet de l'expropriation, ce sera aux tribunaux à en décider. Si cependant on croit que le gouvernement ait besoin ici du consentement des chambres, l'un ou l'autre membre peut présenter un projet de loi.

M. Pison annonce qu'il fera une proposition dans ce sens.  
M. Lebeau: Il est indispensable que l'on sache si le ministère peut ou non adjuger les travaux, puisque plusieurs membres en font dépendre leur vote. Je pense aussi que le ministère ne peut procéder à l'adjudication que sans ratification par le pouvoir législatif. S'il en agit autrement, je voterai contre le budget.

MM. Fallon et Osy déclarent qu'ils refuseront leur vote au budget aussi long-temps que le ministère n'aura pas positivement déclaré qu'il surseoirait à l'adjudication, jusqu'à ce que la chambre ait donné sa décision sur cet objet.

M. Devaux: La question sera décidée par les lois sur les routes et l'organisation provinciale. Si le gouvernement n'a pas le droit de permettre les expropriations, la partie lésée pourra recourir aux tribunaux qui refuseront leur homologation. Je n'attache pas de prix à la déclaration d'un ministre qui peut être remplacé.

M. Leclercq: Je me rallie à l'opinion de M. Lebeau, si nous pouvons par notre décision empêcher de nombreux procès, il est de notre devoir de le faire.

M. le ministre de l'intérieur: Je suis prêt à présenter une loi interprétative de la constitution, mais je demande qu'elle soit discutée à un terme très-rapproché pour ne pas négliger les plus hauts intérêts.

M. Gendebien: Il ne s'agit pas d'interprétation, mais d'obéir aux devoirs que la constitution nous prescrit.

M. le ministre des affaires étrangères: Tout ce qu'on peut exiger, c'est une déclaration telle que vient de le faire le ministre, et d'où il résulte que la concession n'aura pas lieu avant que la chambre n'ait décidé.

M. Osy demande la mention au procès-verbal. — Non! Non!

La chambre revient à la discussion de l'art. 1.

A. Travaux ordinaires et d'entretien des routes de première classe, adjugés 368.487 87.

B. Réparation des ponts, pontceaux, ponts à bascule et entretien des plantations, 46.055 43.

C. Redressement projeté à l'entrée de Gand, et route neuve de Dinant à Celles, fl. 66.618.

MM. Fallon et de Tieken demandent si le gouvernement compte encore exécuter l'arrêté qui met aux frais des communes la partie des routes qui les traverse, sans qu'elles aient droit à participer à l'impôt des barrières.

M. le ministre de l'intérieur: La chambre a implicitement adhéré à cet arrêté, en adoptant la loi des barrières. Elle pourrait voter une somme pour indemniser les communes.

M. Fallon propose de ce chef une majoration de 50,000 florins.

M. le ministre de l'intérieur demande l'ajournement jusqu'à la discussion d'une nouvelle loi sur les barrières. — Adopté.

M. A. Rudenbach demande si le ministre n'est pas dans l'intention d'adopter les bascules proposées par le sieur Incole.

M. le ministre de l'intérieur: L'exécution du plan proposé par le sieur Incole entraînerait une dépense de 600,000 pour premier établissement, et de 900,000 annuellement pour salaire des gardes des ponts à bascule. Je ne crois pas convenable de faire un essai aussi dispendieux, quand on conteste les avantages du projet.

L'art. 4<sup>er</sup> est adopté.

La chambre décide, sur la proposition de M. de Tieken, qu'elle s'assemblera tous les jours de 10 heures à 2 et de 6 à 9, jusqu'à l'adoption du budget de l'intérieur.

M. Fallon propose une allocation de 500,000 fl. pour indemniser les communes des frais faits par elles pour constructions de routes.

Plusieurs membres demandent que cette proposition ne soit discutée qu'avec celle de M. Barthélemy sur les routes. — Adopté.

Art. 2. — Traitement des ingénieurs et des conducteurs, 105,800 fls.

La section centrale propose une réduction de 40,800 fl.

M. Barthélemy pense qu'un ingénieur par province suffit. Il fait remarquer que pour 500,000 fl. environ de travaux qu'exécute le gouvernement, il lui en coûte 105,000, tandis qu'un architecte n'a ordinairement que 5 0/10.

M. Brabant appuie la réduction proposée par la section centrale.

La séance est levée à 4 heures et demie et remise à demain à dix heures.

#### Discours prononcé par M. Osy dans la séance du 15 avril.

Messieurs, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, lors du développement donné à l'appui du projet maintenant en discussion, j'espère que le gouvernement s'occupera avant peu d'un système général pour le commerce et l'industrie, le plus approprié à la situation nouvelle du royaume; et je crois que nous devons recommander au gouvernement de s'en occuper sans retard, car il est nécessaire que le monde commercial sache quelles seront les bases qu'on adoptera. Je crois qu'il nous faut un système très-libéral, des petits droits protecteurs pour les objets que nous cultivons et que nous fabriquons; mais si nous voulons attirer les affaires, il faut surtout un système de transit très-large, et même pour les denrées coloniales, il nous faudrait le transit libre; et je ne doute pas, si le gouvernement adopte ce mode, que nous ne puissions faire avec la Prusse un traité de commerce avantageux, et, comme je vous l'ai déjà dit, messieurs, tous les beaux plans de routes de fer vers Cologne ne signifieront rien avant que nous puissions obtenir le transit libre dans les provinces rhénanes, et avant que les spéculateurs soient fixés sur ce point important. M. le ministre de l'intérieur ne trouvera pas d'adjudicataire, car le droit de transit actuel y est près de 4 florins pour 100 kil., tandis que, y compris l'octroi du Rhin pour la Prusse et la

Hollande, nous expédions d'Anvers à Cologne à raison de 3 florins 60 à 99 p. 100 kil.; ainsi à meilleur compte que les droits de transit seulement à travers les provinces rhénanes (et le trajet d'Anvers à Cologne par terre étant florins 6). Si vous y ajoutez les frais de transport, vous verrez que la route de fer, si jamais elle se fait ne pourra être fréquentée.

Avec le système d'entrepôt et un transit libre, vous pourrez encore attirer beaucoup d'affaires, lorsque le Rhin vous sera ouvert en vertu du traité du 15 novembre; mais, d'après les détails que je viens de vous donner, vous voyez que la prospérité de notre jeune royaume ne peut pas exister sans débouchés vers l'Allemagne.

Je crois que, dans des temps ordinaires, la Belgique doit toujours avoir la libre sortie et entrée des grains, en rétablissant le tarif de la loi du 10 janvier 1825, que nos députés aux états-généraux avaient obtenue pour protéger et favoriser notre agriculture; mais dans aucune circonstance le gouvernement ne doit entraver ni défendre le transit, et alors vous pourrez être certains que vos prix ne pourront pas trop s'élever, pour nuire aux consommateurs, ni voir des prix trop bas et désavantageux pour les agriculteurs. Le transit garanti, vous aurez toujours des grains dans vos entrepôts, soit pour les envoyer chez vos voisins, s'ils avaient des besoins, ou pour les porter en consommation, si nos prix s'élevaient trop; tandis que si vos entrepôts ne peuvent être fournis, ce qui sera toujours le cas lorsque le transit sera défendu, parce que personne ne voudra avoir des marchandises dans les entrepôts sans en avoir entièrement la libre disposition, vous pourrez voir des prix très-élevés, et ce qui est arrivé aux mois de juillet et août 1831 en est la preuve. Les fromens s'étaient élevés à 15 florins, et nos entrepôts étaient vides, ce qui devait être le cas avec l'arrêté du 21 octobre 1830, on a été obligé de faire venir des grains et farines des entrepôts d'Angleterre, ce qui les a fait revenir à 1 florin 50 par hectolitre plus cher que si nous avions eu des approvisionnements chez nous; et cette augmentation était de 18 0/10 sur les fromens et de 30 0/10 sur les seigles.

Mon projet de loi paraît n'avoir rencontré qu'une seule observation sérieuse dans les sections. C'est la crainte de la fraude. Je pense que peu de mots leveront tout scrupule.

Bruxelles, le 17 avril. — Les deux batteries de campagne qui se trouvent à Bruxelles, ont manœuvré hier à Mon-Plaisir; une compagnie de pontonniers a jeté un pont volant sur la Senne.

— On apprend de bonne source que le roi fera, dans le courant de cette semaine, une tournée d'inspection sur la frontière de la Flandre orientale. (Gazette van West-Vlaenderen.)

— M. Behr, ministre plénipotentiaire belge aux États-Unis de l'Amérique, s'est embarqué, samedi dernier, à Ostende, à bord d'un bateau à vapeur, se rendant à sa destination, par la voie de Loudres.

— Les compagnies du 3<sup>e</sup> régiment en garnison à Bruxelles, qui vont être réparties aux environs de la ville, sont au nombre de neuf.

— Mme. la duchesse douairière d'Ursel est décédée dans l'avant-dernière nuit, dans son hôtel, à Bruxelles.

— On écrit de Wescapelle, 14 avril:

« On continue avec activité les travaux de fortification près du Schapenbrug. Une baraque y sera construite pour le logement des militaires. »

— Le 14 de ce mois, il est arrivé à la citadelle d'Anvers 10 allèges chargées de troupes, de paille, bois et autres provisions.

— Les saint-simoniens annoncent qu'ils vont suspendre leurs travaux politiques. Le Globe va cesser de paraître. « D'autres, dit M. Michel Chevalier, dans ce journal, d'autres, mieux que nous ne l'aurions pu, vont développer ce que nous avons enseigné, et vulgariser ce qui par nous a été révélé. La presse entière prendra part à cette tâche. »

#### LIÈGE, LE 18 AVRIL.

Il résulte d'explications données hier matin à la chambre des représentants, par le ministre de l'intérieur, que l'ouverture du canal de Charleroi aura lieu avant la fin de ce mois. Il a déclaré que la réduction du droit de tonnage, au taux de celui du canal d'Antoing, ne peut être admise par le gouvernement qu'après que la chambre en ait prononcé.

— On écrit de Gand, 16 avril:

« Deux détachemens de miliciens de la levée de 1832 ont traversé hier notre ville, se rendant l'un à Alost, l'autre à Ruremonde. »

« On assure que quelques bataillons de garde civique des Flandres vont encore être mis en activité de service. »

— On lit dans l'Eclair, de Namur:

« Nous apprenons que M. le lieutenant-colonel Edeline, du 2<sup>e</sup> lanciers, vient d'être mis en non-activité de service. On se rappelle que cet officier supérieur a été compromis dans une conspiration en faveur du prince d'Orange; il appartenait alors au premier régiment de lanciers. Il fut renvoyé de la plainte, le délit n'ayant pas été constaté. C'est dans cette affaire que M. le colonel Pletinck donna des preuves non équivoques de patriotisme et de dévouement à la cause de la révolution. »

— Les journaux hollandais annoncent la vente à Amsterdam, de la bibliothèque du célèbre Bilderdijk.

— On écrit de Bréda:

« N'est-il pas ridicule de donner au gouvernement français le nom de fidèle allié de la Hollande? Attendrons-nous donc pour remettre à l'ambassadeur de Louis-Philippe ses passeports, que les Belges se soient servis des pontons en cuivre de Douai, pour passer le Moerdyk? »

— Les produits de la poste aux lettres au moins, en ce qui touche le service de Paris, ont reçu un accroissement prodigieux par la présence du choléra à Paris. Le nombre des dépêches à l'arrivée, qui montait à proximativement à 16 et 18,000 par jour, est aujourd'hui de 35 à 38,000. Le nombre des lettres partant de Paris s'est également accru, mais dans une proportion moins forte.

— On écrit de Coblenz, le 9 avril, que les eaux du Rhin et de la Moselle sont extrêmement basses, ce qui contrarie beaucoup la navigation, d'autant plus que dans ce moment le transport des marchandises y est très-considérable, de sorte que les bateaux à vapeur de Cologne ne peuvent plus aller plus loin que jusqu'à Caub, où ils déchargent les marchandises et les passagers dans un petit bateau à vapeur de Mayence.

— On écrit de Berlin, 6 avril:

« La ratification de la part de la Prusse ne fait plus aucun doute. Les difficultés qui ont empêché jusqu'à présent les relations directes avec la Belgique seront donc aplanies dans peu. »

Voici un extrait des devis estimatifs et du cahier des charges du chemin de fer d'Anvers à Liège, formant la 1<sup>re</sup> section de la route de fer d'Anvers à Cologne:

« La dépense d'exécution du chemin de fer d'Anvers à Liège, considéré isolément, est, y compris les dépendances, de 4,982,215 florins, répartie comme suit:

« L'acquisition des terrains et indemnités coûtera fl. 468,180. Il doit être transporté 1,559,400 mètres cubes de terre de toute espèce. Les frais de ce transport sont évalués à 512,636 fl. Il doit être construit 1<sup>o</sup> une galerie souterraine de 1700 mètres de longueur, dont les frais sont évalués à 430,000 fl.; 2<sup>o</sup> 63 ponts, 166,900 fl.; 3<sup>o</sup> le chemin de fer, 2,463,000 fl.; 4<sup>o</sup> 2 machines à vapeur et leurs accessoires, 84,000 fl.; 5<sup>o</sup> 27 maisons de stations d'eau pour les machines locomotrices (les voitures à vapeur), 60 pour les gardes, 5 pour l'exploitation du chemin, péage, magasins, dépôts; 6<sup>o</sup> ponts à bascules, des plates formes tournantes et enfin 133 bornes kilométriques, ce qui est estimé ensemble à 165,398 fl. Les dépenses imprévues sont évaluées à 120 des estimations, 214,505 fl.; les frais de conduite et de surveillance, à 130,000 fl.; les intérêts des fonds pendant l'exécution à 2 1/2 p. c. pendant 3 ans, à 347,506 fl.

« L'entretien annuel du chemin et de ses dépendances est de 98,756 florins. Les revenus annuels présumés sont de 494,449 florins. Le tarif est fixé à 5 cents par 1000 kilos, et par kilomètre soit 6 florins 55 cents, d'Anvers à Liège, pour marchandises de première classe, consistant en denrées coloniales, vins, spiritueux, objets manufacturés, quincaillerie, etc.; à 4 cents et demi, ou 5 florins 89 1/2 c., pour marchandises de deuxième classe, consistant en métaux, sel, grains, bières, etc.; à 4 cents, ou 5 florins 24 c., pour marchandises de 3<sup>e</sup> classe, consistant en houille, bois de chauffage et de charpente, pierres, etc.; 9000 voyageurs d'Anvers à Liège, et vice-versa, à 4 florins 60 c.; plus, transport de marchandises et de voyageurs dans les distances intermédiaires et en un droit supplémentaire pour le plan incliné, fixé à 22 c. par 1000 kilos indistinctement, et 18 c. par voyageur. »

Le capital nécessaire à l'établissement du chemin de fer et de ses dépendances s'élevant à la somme de 5,000,000 florins, l'intérêt perpétuel de ce capital, à raison de 5 p. c., exige une rente annuelle de 250,000 florins. Les dépenses annuelles pour couvrir l'entretien du chemin de fer et de ses dépendances, les frais d'administration, d'exploitation et de perception sont estimées à 100,000 fl. Ensemble 350,000 florins.

La recette brute, d'après les prix du tarif, étant de 494,449 florins, il y aurait ainsi un excédant de 144,449 florins.

Le concessionnaire est déclaré propriétaire à perpétuité du chemin de fer d'Anvers à Liège.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE. — EXPOSITION.

L'ouverture de l'exposition au profit des indigens de notre ville, est fixée irrévocablement à demain. Nous venons bien tard pour la recommander de nouveau; mais si nous n'avons pas cru qu'il y eût besoin, dans cette circonstance, de stimuler le zèle de personne; nous voulons cependant payer, dès aujourd'hui, à la société, le tribut d'éloges auxquels elle a droit.

C'est là, sans contredit, une des conceptions les plus heureuses de la bienfaisance si ingénieuse à multiplier les moyens de s'exercer utilement. Et l'on doit d'autant plus y applaudir qu'il ne suffit pas de faire le bien, mais qu'il faut encore le bien faire. Secourir l'indigence en servant les arts et notre industrie; créer des valeurs nouvelles au lieu d'épuiser les ressources acquises; faire naître une généreuse émulation entre les talents de tous genres, et donner à tous l'occasion de se produire; voilà le but et le résultat de l'exposition. Par elle, que de momens utilement employés qui auraient été perdus en de futiles plaisirs! combien d'aimables productions qui n'auraient pas vu le jour sans elle!

Disons-le néanmoins: l'appel est venu trop tard pour que chacun pût y répondre cette fois aussi dignement qu'il l'aurait fait s'il n'avait été pressé par le temps; et nous ne devons pas espérer que cette idée, que nous croyons si féconde, porte tous ses fruits dès la première année. Mais le début ne laissera pas que d'offrir beaucoup d'intérêt, et il en promet encore plus pour l'avenir.

Les arts, à ce qu'on nous assure, ont droit à être mentionnés les premiers. L'exposition nous révélera plus d'un talent modeste dont on aurait joui que dans l'intérieur de quelques familles, et qui n'a osé se produire qu'à l'aide d'une œuvre de bienfaisance. Des talens déjà connus ont aussi contribué avec empressement à l'embellir.

Nous aimons à croire que nos industriels ne seront pas restés en arrière et que nous aurons à louer de nombreux échantillons de leurs produits. Ils auront compris, sans doute, qu'en outre du point de vue moral, il existe pour eux une sorte d'intérêt personnel à se distinguer par leurs envois, et qu'il leur appartient surtout de donner à l'exposition un caractère d'utilité qui tournerait tout entière au profit de l'industrie et du commerce.

On parle d'armes, de draps, de coutellerie, de vases en zinc, et de beaucoup d'autres objets qui ne peuvent manquer d'être l'occasion de plus d'une commande pour les exposans.

Quant aux ouvrages de main proprement dits, on pense bien que c'est la partie la plus riche de l'exposition. Toutes nos dames ont travaillé avec dévouement et presque toutes avec une rare habileté. A côté d'objets d'assez grand prix, il s'en trouve sans doute d'une moindre valeur matérielle, mais qui sont précieux par le fini et l'admirable délicatesse du travail; et jusqu'à ces jolis riens dont la grâce et le bon goût font le seul prix, tout se recommande par quelque mérite particulier..... sans parler de la main qui peut y avoir travaillé.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux *improductifs* qui n'aient voulu participer à l'œuvre commune. Et tandis que les habiles travaillaient, beaucoup ont acheté des objets tout confectionnés pour en faire don à la société. Ce procédé doit trouver de nombreux imitateurs, et si quelques personnes hésitent encore par la crainte de ne pas faire assez, qu'elles songent que l'anonyme peut sauver l'amour propre de ceux qui ne seraient pas à même de donner autant qu'ils en auraient le désir, sans pour cela diminuer le mérite de la bonne action.

Est-il nécessaire d'ajouter que la curiosité publique est vivement excitée, qu'on attend avec impatience l'ouverture de l'exposition, et qu'il est à craindre que pour ce moment déjà il n'y ait plus de billets disponibles.

Tongres, le 16 avril 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, l'empressement que vous avez mis à publier ma lettre du 13 me prouve que vous avez apprécié, à leur juste valeur, la portée des observations qu'elle renferme. Quel service plus éminent peut-on rendre, dans les circonstances où nous nous trouvons, menacés que nous sommes de

l'invasion d'un fléau terrible, que de provoquer, auprès des autorités compétentes, toutes les mesures propres à en écarter ou neutraliser les funestes résultats! Cet empressement est en même temps pour moi un motif d'encouragement et me porte à solliciter, avec confiance, l'insertion dans vos colonnes d'une seconde lettre sur le même sujet.

Aujourd'hui, en commençant ma ronde accoutumée, je rencontrais sur mon passage un membre de la régence qui ne m'eût pas plutôt aperçu qu'il me tourna fort impoliment le dos. Sans tenir compte de ce petit mouvement d'humeur, fort excusable du reste, je l'accostai et le priai de faire avec moi un tour par la ville. Il accepta. Nous nous dirigeâmes vers la porte de Maestricht. Nous en étions à dix pas lorsque mon honorable membre fut tout-à-coup saisi d'un mouvement convulsif et porta avec précipitation un mouchoir à son nez. — Qu'avez-vous, lui demandai-je? — Ne le sentez-vous pas, me répondit-il? Je le sentai très-bien. Une horrible puanteur venait de nous frapper à la face et des exhalaisons putrides nous enveloppaient de toutes parts, et cela n'avait rien d'étonnant.

Des deux côtés de la porte de Maestricht, s'étendent, sur un espace de quarante pieds de largeur et vingt de longueur, deux fosses, remplies d'une eau verte et noire. Deux porcs morts y pourrissent depuis quelques jours et confondent les exhalaisons de leur décomposition putride avec les vapeurs pestilentielles des fosses. L'infection est telle qu'elle fait rebrousser chemin à tous ceux qui sont tentés de diriger leur promenade du côté de la porte de Maestricht. Je montrai du doigt, à mon honorable membre, ces mares d'eau stagnante et je lui demandai s'il ne croyait pas, avec moi, qu'il y avait urgence à faire curer ces fosses. — Mais, monsieur, certainement, je suis de votre avis, me répondit-il, mais réfléchissez donc aux dépenses!..... — Comment! vous objectez l'énormité des dépenses! mais vous badinez. Au moyen de cent ou de deux cents florins, je me fais tort de faire vider tout ce cloaque. Des dépenses! mais songez donc à la vie de vos compatriotes, de vos administrés..... — Monsieur, je ne suis pas bourgmestre. — Je le sais, mais en votre qualité de membre de la régence, n'est-il pas de votre devoir de provoquer, auprès de M. le bourgmestre et de ses échevins, toutes les mesures de salubrité publique que vous croyez utiles ou nécessaires?

Si la caisse municipale est vide, ce que je ne erois pas, eh bien, levez un emprunt sur les cinquante contribuables les plus imposés de la commune. M. le bourgmestre, d'ailleurs, ne se refusera pas à faire les avances nécessaires pour commencer immédiatement les travaux, lui qui possède, dit-on, trente mille francs de rente et qui n'a rien tant à cœur que veiller au bien-être de ses administrés.

L'honorable membre, je ne sais pour quel motif, garda le silence, et nous nous hâtâmes de quitter ce lieu d'infection pour nous diriger du côté opposé de la ville.

En traversant la rue du *Rielen-Straat*, nous trouvâmes, à droite et à gauche de petites mares de boue qui s'étendaient de plus en plus sur le pavé, refoulées des rigoles avoisinantes par des corps durs de toute espèce.

Puis, prenant à droite, en face de la porte d'entrée du Béguinage, j'eus l'occasion de me convaincre de nouveau de la ponctualité avec laquelle les bouchers se conforment aux ordres de la régence. Un sang livide inondait la rigole et coulait vers la *Roepen-Straat*, lentement, furtivement, à petits flots, mais continus.

Nous remontâmes la *Roepen-Straat*. Un ouvrier était occupé à extraire la boue des ornières du chemin et à la mettre en tas. Voilà donc enfin, dis-je, à l'honorable membre, un ouvrier qui enlève la boue; c'est bien. Mais pourquoi se livrer à ce travail, en plein midi, par un soleil qui répandra dans l'air les émanations contagieuses de cette boue? Pourquoi ne pas attendre l'approche du soir? Pourquoi ne pas mettre en même temps à la disposition de cet ouvrier une charrette qui puisse, après le curage, immédiatement emporter ces ordures, dont le séjour dans les rues, quelque peu prolongé qu'il soit, est si pernicieux? Pourquoi ne pas ordonner à chaque habitant, sous peine d'amende, de faire enlever les immondices déposées devant la maison de chacun d'eux. La loi de 1818 est encore en vigueur. Pour assurer l'exécution de vos décrets, vous pouvez y puiser les pénalités à pleines mains.

Mais Monsieur, me dit ici l'honorable membre, vous ne songez pas que nous serions peut-être les premiers à encourir l'amende. Tant pis, lui répondis-je, mais songez que c'est à vous à donner l'exemple de la plus stricte observation des lois.

En causant ainsi, nous étions arrivés près du pont sur le Jaar, (dont, soit dit en passant, le parapet menace de crouler et d'entraîner une partie du pont.) Quand nous aperçûmes six ou sept ouvriers occupés à vider une énorme fosse à fumier qui donne sur la rue. Mon honorable membre me regarda avec un air de satisfaction qu'il ne chercha pas à dissimuler, et moi-même j'applaudis hautement à cette œuvre. Pourquoi faut-il qu'on ait retardé si longtemps à effectuer ce curage? A-t-il donc fallu que la peste fût à nos portes pour engager la régence à s'occuper de l'assainissement de la ville? quelles conclusions à tirer de là!

Avant de me séparer de mon honorable, je ne pus m'empêcher d'attirer son attention sur la nécessité d'ordonner des fréquentes irrigations. Faites promener lui dis-je, tous les jours et par toutes les rues une pompe à incendie, remplie d'eau chlorurée. Ce liquide ne coûte pas cher, il est donc facile de s'en procurer. D'ailleurs, c'est encore là une dépense impérieusement commandée par la nécessité.

Mon honorable m'a promis d'entretenir, de tous ces points, M. le bourgmestre et ses deux échevins et m'a dit en outre qu'il aurait soin de faire délivrer à l'un de ces deux derniers fonctionnaires la *délégation* requise pour exercer les fonctions de commissaire de police. Nous verrons bien.

Agréés, etc. T.

DEUXIEME LECTURE DU BILL DE RÉFORME.

Après de longs débats, la chambre des pairs a ordonné la seconde lecture du bill de réforme. Ainsi qu'on l'avait prévu, le chiffre de la majorité est faible: 9 voix ont décidé le triomphe de lord Grey. La plupart des journaux de Londres regardent cependant cette décision comme devant amener l'adoption définitive du bill, avec quelques modifications qui seront sans doute consenties par le ministère. Le vote de la chambre haute a causé la joie la plus vive en Angleterre. On s'en réjouira aussi en France et en Belgique, et certes c'est à bon droit. Le rejet du bill aurait donné aux torys l'espérance de ressaisir le pouvoir, et les chefs du parti, Wellington et Aberdeen, n'ont point dissimulé leur profonde antipathie pour les révolutions de juillet et de septembre, et la politique qu'ils suivraient, si un tour de fortune les ramenait au pouvoir.

« Voulez-vous savoir, disait Wellington, dans la séance du 11, « ce que produisent les révolutions et les bouleversements dans les constitutions? regardez ce qui se passe en France depuis deux ans. Vous verrez que son budget ordinaire, quelle que peine que l'on se doit donner pour en dissimuler l'énormité, excède de 250 millions les budgets des deux règnes précédents, que l'on a qualifiés de règnes extravagants des Bourbons, et malgré cela il y a eu en deux ans pour 50 millions de dépenses extraordinaires. »

Il y a de l'exagération dans les paroles de Wellington. D'ailleurs, à quoi faut-il attribuer l'augmentation du budget en France? A la défiance qu'inspirèrent au gouvernement de Louis-Philippe les intentions de la Ste.-Alliance, dont lui, Wellington, est le général, défiance qui oblige la France à se tenir en armes. Cette situation est d'ailleurs accidentelle; et l'adoption du bill contribuera à la faire cesser, en consolidant la paix de l'Europe.

Lord Wellington a manifesté ensuite beaucoup de crainte sur le sort de l'ordre en France.

Les commotions politiques entraînent toujours avec elles un malaise d'une durée plus ou moins longue. La secousse qui renversa le trône de Charles X, ébranle encore le sol, laissez au gouvernement de Louis Philippe le tems de le raffermir avant de juger l'édifice qu'on veut y élever. Déjà l'œuvre avance; quoiqu'on dise le calme renaîtra. Les Français ont sous les yeux l'expérience de leur première révolution, et les paradoxes imprudens ou coupables de quelques écrivains, viendront se briser contre les terribles souvenirs de 93. L'avenir démentira les prévisions hypocrites de l'oligarchie anglaise.

Mais revenons au bill. Le principe de la réforme est décidément admis dans la chambre des lords. Comme nous l'avons dit la discussion des articles pourra amener des modifications; toutefois comme le remarque avec raison un journal, il est très probable que lord Grey n'a obtenu la majorité qu'en lui faisant connaître d'avance les amendemens auxquels il pourra souscrire; c'est ce que fait pressentir le *Courier*, qui passe encore chez beaucoup de gens pour un des organes du ministère. « Quelques imperfections, dit-il, subsistent encore dans le bill de réforme. Puisse lord Grey l'améliorer dans le comité de manière à ce que, comme un tableau, sans perdre la force et la hardiesse du trait, il présente la délicatesse de touche et le fini du maître. » Dans tous les cas, il reste au ministère la ressource d'une création de pairs.

La semaine dernière il a été embarqué à Londres pour l'Égypte, une diligence anglaise de nouveau modèle, à persiennes fixes à l'intérieur, avec un impérial exhaussé pour faciliter la ventilation, et qui la rend mieux adaptée à un climat chaud. Cette voiture est destinée à courir entre Alexandrie et le Caire. Il s'y trouvait aussi une double garniture de harnois pour 4 chevaux. Un conducteur anglais acclimaté aux régions des tropiques a été engagé pour diriger ce service, et s'est embarqué à bord du même bâtiment. C'est le prélude de l'introduction de voitures publiques en Égypte, dont l'établissement a été autorisé par le pacha, lequel a également donné des ordres pour la confection de routes d'Alexandrie au Caire, Rosette et à Damiette.

Les journaux américains font une description effrayante de l'inondation de l'Ohio, qui a eu lieu au mois de février.

Le 17, le fleuve surpassait de 64 pieds sa hauteur moyenne.

Le jour auparavant, il montait d'un pouce par heure; le lendemain, depuis 6 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin, la crue s'élevait à un pouce et demi par heure; ensuite il continua pendant quelque temps à monter d'un pouce par heure. A Cincinnati, les flots couvraient les toits des maisons basses; les plus hautes étaient dans l'eau jusqu'aux fenêtres du second étage. Canots, bateaux, cuves, tonneaux, caisses, tout ce dont on pouvait disposer était employé pour sauver les femmes, les enfants, les bestiaux, les effets. Des fermes entières, avec granges, enclos, écuries, et même les maisons d'habitation ont été entraînées par le fleuve; une église tout entière avec son clocher a été emportée jusqu'à Cincinnati, sans compter tous les ponts qui ont été brisés, car les fleuves de Kentucky, de Cumberland et de Tennessee étaient aussi très hauts. Toute la vallée de l'Ohio présentait l'aspect d'un immense lac.

#### ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 17 avril.

**Naissances :** 2 garçons, 3 filles.

**Décès,** 2 hommes, 2 femmes, savoir: Pierre Claude Sarvanne, âgé de 86 ans, vigneron, rue Grande-Bèche, célibataire. — François Gilis, âgé de 42 ans, vannier, Hors-Château, époux de Marie Catherine Antoinette Fassin. — Marie Barbe Dorothee Josephine de Mofarts; âgée de 75 ans, faubourg St-Gilles, veuve de Jean Henri Guillaume Hubert Massart. — Marie Ida Pira, âgée de 39 ans, ouvrière en dentelles en Bèche.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Relâche au théâtre, jusqu'à lundi prochain 23 courant, la première représentation de M. Lepointre, premier acteur comique des théâtres des vaudevilles de Paris.

Répertoire des pièces qui seront jouées pendant son séjour, jusqu'au premier mai clôture du Spectacle. *M. Botte; le Bénéficiaire; le Témoin; le Voisin; les Maris sans Femmes; les Concans; la Famille Riquebourg; Philippe, le Mariage à la Hussarde; le Vieux Pensionnaire; la Carte à Payer*, vaudeville; *l'Abbé de l'Épée*.

S'adresser pour la location des loges, Quai de la Sauvinière, n° 797.

Premier mai, clôture du Spectacle.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On ACHÈTE au n° 69, faub. St-Marguerite, les Obligations et Récépissés des 12 et des 10 millions, à un prix très-élevé.

On cherche un REMPLAÇANT pour la milice. S'adresser derrière l'église de St. Denis, n° 638. 488

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs belles chambres et plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur la Meuse, sise place Sainte-Barbe, n° 32, à LOUER. S'y adresser.

( ) A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au 1<sup>er</sup> mars prochain, une belle MAISON, bâtie à neuf, avec porte cochère, salon et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cour et un petit jardin, située quai de la Sauvinière, cotée 9, à proximité du quai d'Avroy. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence, ou à M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Henri JENICOT, joaillier bijoutier orfèvre, demeure actuellement rue Neuvice, à la Couronne Impériale, n° 977.

#### PRESERVATIF CONTRE LE CHOLÉRA.

CARRÉ, coutelier, rue sur Meuse, n° 429, vient de recevoir d'Allemagne une quantité considérable de CEINTURES, faites d'après les conseils des hommes de l'art les plus distingués.

Il a reçu également des scurificateurs de Vienne, et des ventouses, dont à Paris on fait grand usage dans le traitement du choléra. 504

#### A L'ANGE D'OR, rue du Pont d'Avroy, n° 578.

Les Diles. REUL, sœurs, viennent d'OUVRIR un MAGASIN de Cristaux, Verres, Porcelaine, Fayence, poterie des meilleures fabriques.

Elles se recommandent particulièrement pour tous objets en poterie à l'usage de la cuisine, on pourra d'autant mieux s'assurer dans leur magasin que cette partie du commerce étant essentielle dans une grande ville, elles y ont donné tous leurs soins.

Elles se chargent de faire confectionner tout objet en ce genre qui leur sera commandé. 434

HOULLERE, D'YVOZ. — L'on informe le public que pour satisfaire à la demande de divers propriétaires, l'on y recevra sans perte les obligations de l'emprunt des dix millions, en paiement de CHARBONS à livrer. 502

( ) A LOUER la MAISON, rue Tête de Bœuf, près la rue du Pot d'Or, n° 668 bis, composée de deux quartiers, avec jardin ayant vue sur le Quai de la Sauvinière. S'adresser à l'avoué SERVAIS, Pont d'Amersœur.

#### AVIS POUR SURENCHERIR.

On fait savoir que la MAISON située à Liers, appartenant aux enfants Lerossay, avec jardin, pré et dépendances, le tout d'une contenance de 21 perches, a été adjugée moyennant 708 fls 75 cents en sus du capital d'une rente de 3 fls. 37 cents et qu'aux termes des conditions de l'acte d'adjudication, toute personne solvable peut, inclus le 27 de ce mois à midi, surenchérir le prix d'adjudication d'un 10<sup>e</sup>, en faisant la déclaration au notaire STASSE, résidant à Allieur, qui en dressera acte. 503

51 Une CUISINIÈRE, connaissant parfaitement son état, peut s'adresser au bureau de cette feuille.

Une jolie JUMENT, race de Mecklenbourg, âgée de 7 ans, à VENDRE à l'Hôtel des Flandres, rue du Pont-d'Avroy. 507

A LOUER, pour entrer de suite en jouissance, une belle et spacieuse MAISON située à Waremme, avec des écuries pour 20 chevaux et un beau jardin près des Remparts.

Cette maison placée au centre de la ville, est avantageusement connue depuis longtemps, sous le nom d'auberge Mello. Christiany, elle est parfaitement achalandée. S'adresser pour plus amples renseignements à mademoiselle CHRISTIANY ou au notaire LEJEUNE de Waremme, chargé de traiter pour elle.

MAISON bourgeoise, rue Mont Saint-Martin, n° 694, à LOUER pour la Saint-Jean prochain. S'adresser rue Saint-Séverin, n° 543. 509

#### TRÈS BELLE VENTE DE FUTAIE.

Le mardi 24 et mercredi 25 avril 1832, la société de Vendrin, fera VENDRE par le ministère du notaire ANCIAUX, sur environ 30 bonniers, dans ses coupes d'ordinaire des bois de Boly et Grand-Celles, une grande quantité de chênes de la plus grande dimension, propres au sciage, charonnage et bâtisse, dont plusieurs de 10 à 13 pieds de tour; plus, des frênes d'une dimension extraordinaire. bouleaux, etc. Ces bois sont situés sur la route de Louvain à Namur.

La VENTE commencera par le bois de Boly, au pied des arbres, à 9 heures précises du matin, et suivra l'ordre ci dessus. A crédit, sous caution. 480

Belle VOLIÈRE à VENDRE, d'environ 6 pieds de haut, en forme de colonne et à double grillage. — S'adresser chez M. PINSART, graveur, cour des ex-Minimes. 453

Vendredi 20 avril, à deux heures de relevée, on VENDRA faubourg St-Laurent, vis-à-vis la Caserne, Meubles, Cuivres, Étaineries, trois vis et autres objets, argent comptant.

QUARTIER indépendant de quatre pièces, cave et grenier, à LOUER, place de l'Université, n° 268. Au même n°, un APPRENTI horloger peut se présenter.

A LOUER pour en jouir de suite, une MAISON avec un jardin et une prairie, située à Beyne-Heusay, sur la route de Liège à Verviers, cette maison par sa situation est propre au commerce, elle convient aussi à un médecin ou à un chirurgien. S'adresser rue Chaussée des Prés, n° 350, à Liège, ou chez M. VARLET, notaire, au Bois de Breux. 451

A LOUER, pour la St-Jean, deux MAISONS, situées rue Hors-Château, n° 491 et 482. S'adresser même rue, n° 481

A LOUER dès-à-présent, un beau JARDIN, avec une place par terre, situé en Jonfosse, l'entrée sur la Fontaine, n° 402, jardin n° 9, s'y adresser. 345

#### ( ) VENTE DE BIENS D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Le vendredi, 27 avril courant, à 2 heures précises, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, chez M. Galler, à l'enseigne du Lièvre, à Jemeppe, près de Péglise, les BIENS dont la désignation suit:

1<sup>er</sup> Lot. Une maison couverte en ardoises, ayant 2 caves, places à rez-de-chaussée, 3 chambres, 2 beaux greniers, un pompe, 2 écuries, fournil, une petite grange, étable, jardin, etc. le tout contenant 23 perches 92 aunes. Cette maison située à Flémalle-Grande, route de Liège à Huy, peut convenir pour une campagne.

2<sup>e</sup> Lot. Une pièce de terre dans les campagne et commune de Jemeppe, contenant 15 perches 47 aunes.

3<sup>e</sup> Lot. Une prairie située au Laveu, commune de Jemeppe, contenant 13 perches 29 aunes.

4<sup>e</sup> Lot. Une autre prairie de 13 perches 51 aunes, au lieu dit Terre Alleigne, assez près de celle du lot précédent.

5<sup>e</sup> Lot. Une petite pièce de terre située à Flémalle-Haute, aux Vignes, dessous Gotha.

6<sup>e</sup> Lot. Une autre aussi à Flémalle Haute, dans la campagne de Petite-Flémalle, contenant 10 perches 90 aunes.

7<sup>e</sup> Lot. Une rente de 122 litrons 85 dets d'épeautre, due par M. Bellefroid, de Verlaine.

8<sup>e</sup> et dernier Lot. Et une de 4 florins 2 cents, due par André Joseph Dethioux, de Boncelles.

S'adresser, pour voir les titres et conditions, audit notaire, rue Féronstrée, n° 569.

( ) A LOUER une jolie MAISON de CAMPAGNE, située à JOLLIVET, près de LIEGE, avec jardin, bosquet, vigne et prairie. S'adresser à M<sup>e</sup>. CLERMONT, avoué, rue Fond St-Servais, n° 465.

( ) REMISE et ECURIE à LOUER présentement, rue Fond St-Servais, n° 465.

#### DEPOT DE PARFUMERIE ANGLAISE.

On trouve au n° 32, rue Pont-d'Île, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on VEND 40 p. c. au dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même, un CHOIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin; savoir: Extrait de Portugal de Houbigant-Gardien; idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Botol, crème balsamique de Sir Grénonck; savons onctueux d'Aubril; savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vinaigre de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et poudre fine de Laugier; MAOTCHAD, original de Chine, précieux pour les dents; encens sympathique, par laquelle on peut correspondre sans crainte des indiscrets; oxisulfure qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritable Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pomade concrète, huile phlogocène, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très-bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères en Provence, les eaux de Cologne des trois Farina, au prix de fabrique.

#### COMMERCE.

Fonds anglais du 14 avril. — Cons., 84 0/0.

Bourse de Vienne du 7 avril. — Métalliques, 87 5/8. Actions de la banque 1154 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 14 avril. — Dette active, 42 1/8 42 00 00. Idem différée 00/00. — Bill. de ch. 00 0/0 0/00. — Syndicat d'amortissement 00/00 0/0 0/0. — Rente remb. 2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup> 5, 90 1/2 91 3/4. — Dito ins. gr. li. 57 1/2 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 1/2 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 63 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 83 1/8 0/0 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 82 1/4 0/0 0/0. Dito Londres 00 0/0 à 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 47 1/8 0/0.

#### Bourse d'Anvers du 17 avril. — Changes.

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 1/4 av.		
Londres.	40 5/8 1/2	P 40 3/8	
Paris.	1 1/4 p.	P 1 1/2 p.	P 7 1/8 p.
Francfort.	35 1/16	35 9/16	N
Hambourg.	35 5/16	P 35 1/8	N

Escompte 0 0/0

Effets publics. — Métalliques, 88 A. — Lots 370 P. — Napolitains, 75 à 75 1/2. — Guebard 00 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 57 0/0 0/0 00 P. — Amsterdam, 48 5/8 3/4 0/0 0. — Anglo Danois, 66 A. — Lots de Pologne 97 P. — Anglo Brésiliens, 44 1/2 P. — Emprunt romain, 78 0/0 0. — Emprunt belge de 12 millions, 96 1/2 00 A; idem de 40 millions, 92 1/2 A; idem de 24 millions, 76 0/0 P.

Bourse de Bruxelles, du 16 avril. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5, 96 1/2. — Emprunt de 40 millions, sans intérêt, 92 1/2. — Emprunt de 24 millions, 76 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.